Indications thérapeutiques Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant ici

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament appartient au(x) groupe(s) générique(s) suivants :

- LEVETIRACETAM 100 mg/ml - KEPPRA 100 mg/ml, solution buvableOuvrir la page de détail sur ce groupe générique

Composition en substances actives

Solution (Composition pour 1 ml)
> lévétiracétam 100 mg

Présentations

> 1 flacon en verre brun avec fermeture de sécurité enfant de 300 mL avec seringue doseuse de 10 mL

Code CIP : 370 238-1 ou 34009 370 238 1 8
Déclaration de commercialisation : 09/10/2006
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 46,89 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 47,91 €
- Taux de remboursement :65%

Aller au glossaire

> 1 flacon(s) en verre brun avec fermeture de sécurité enfant de 150 ml avec seringue(s) doseuse(s) de 3 ml

Code CIP : 398 275-9 ou 34009 398 275 9 9
Déclaration d'arrêt de commercialisation : 19/12/2025
Cette présentation n'est pas agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 23,61 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 24,63 €
- Taux de remboursement :65%

Aller au glossaire

> 1 flacon en verre brun avec fermeture de sécurité enfant de 150 mL avec seringue doseuse de 1 mL

Code CIP : 398 276-5 ou 34009 398 276 5 0
Déclaration de commercialisation : 13/12/2010
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 23,61 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 24,63 €
- Taux de remboursement :65%

Aller au glossaire

> 1 flacon en verre brun avec fermeture de sécurité enfant de 150 mL avec seringue doseuse de 5 mL

Code CIP : 34009 303 058 9 8
Déclaration de commercialisation : 08/12/2025
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 21,16 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 22,18 €
- Taux de remboursement :65 %

Aller au glossaire

Service médical rendu

Cliquez ici pour accéder au glossaire sur le SMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.
Redirection à la page d'aide

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 16/07/2025Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 16/07/2025 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	Le service médical rendu par KEPPRA (lévétiracétam) 100 mg/mL, solution buvable en flacon de 150 mL avec seringue graduée de 5 mL, est important en association dans le traitement des crises partielles avec ou sans généralisation secondaire uniquement chez le nourrisson et le jeune enfant à partir de 6 mois à moins de 4 ans présentant une épilepsie.
Insuffisant	Avis du 16/07/2025Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 16/07/2025 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	Le service médical rendu par KEPPRA (lévétiracétam) 100 mg/mL, solution buvable en flacon de 150 mL avec seringue graduée de 5 mL, est insuffisant pour justifier d’une prise en charge par la solidarité nationale dans les autres situations cliniques couvertes par l’indication de l’AMM.
Important	Avis du 17/04/2013Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 17/04/2013 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par les spécialités KEPPRA reste important dans les indications de l’AMM.

Amélioration du service médical rendu Cliquez ici pour accéder au glossaire sur l'ASMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprés de la HAS . Les avis et synthéses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis

V (Inexistant)	Avis du 16/07/2025Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 16/07/2025 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	Cette spécialité est un complément de gamme qui n’apporte pas d’amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux présentations déjà inscrites.
III (Modéré)	Avis du 16/06/2010Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 16/06/2010 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	Dans un contexte d'insuffisance d'évaluation des antiépileptiques utilisés chez l'enfant et de formes galéniques adaptées de ces antiépileptiques, Keppra 100 mg/ml solution buvable avec seringues de 1 ml et 3 ml apporte une amélioration du service médical rendu modéré (ASMR III) en association dans le traitement des crises partielles avec ou sans généralisation secondaire chez le nourrisson à partir de 1 mois et chez l'enfant de moins de 4 ans, au même titre que Keppra 100 mg/ml solution buvable avec seringue de 10 ml chez l'enfant âgé de plus de 4 ans dans cette indication.
IV (Mineur)	Avis du 10/10/2007Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 10/10/2007 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	Compte tenu de son rapport efficacité/effets indésirables, KEPPRA, utilisé en association dans la prise en charge des crises généralisées tonico-cloniques primaires chez les patients atteints d'épilepsie généralisée idiopathique, apporte une amélioration du service médical rendu de niveau IV.

III (Modéré)	Avis du 28/02/2007Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 28/02/2007 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	Le lévétiracetam apporte une amélioration du service médical rendu modérée (ASMR III) dans la prise en charge de l'adulte et de l'enfant de plus de 12 ans présentant une épilepsie myoclonique juvénile.
IV (Mineur)	Avis du 28/02/2007Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 28/02/2007 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	Le lévétiracetam apporte une amélioration du service médical rendu mineure (ASMR IV) en termes de tolérance par rapport à la carbamazépine LP en monothérapie dans le traitement des crises partielles avec ou sans généralisation secondaire chez les patients à partir de 16 ans présentant une épilepsie nouvellement diagnostiquée.
III (Modéré)	Avis du 19/07/2006	Inscription (CT)	Compte tenu du faible risque d'interactions pharmacocinétiques du lévitiracétam et de la carence galénique des antiépileptiques de 3ème génération utilisés chez l'enfant, KEPPRA administré par voie orale apporte une amélioration du service médical rendu de niveau III dans l'extension d'indication.
V (Inexistant)	Avis du 19/07/2006	Inscription (CT)	KEPPRA 100 mg/ml solution buvable, complément de gamme de KEPPRA 250 mg, 500 mg et 100 mg, comprimés pelliculés, n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (niveau V) chez l'adulte.

Autres informations

- Titulaire de l'autorisation : UCB Pharma SA
- Conditions de prescription et de délivrance :
  - liste IAller au glossaire
- Statut de l'autorisation : Valide

- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 013 233 0